



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

La commune de Baillargues dispose de 3 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe des locaux de la Maison Reynaud
- Le budget annexe de la Crèche le Petit Prince

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 260 939,54 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 540 272,41 €
- Fonctionnement : 1 720 667,13 €

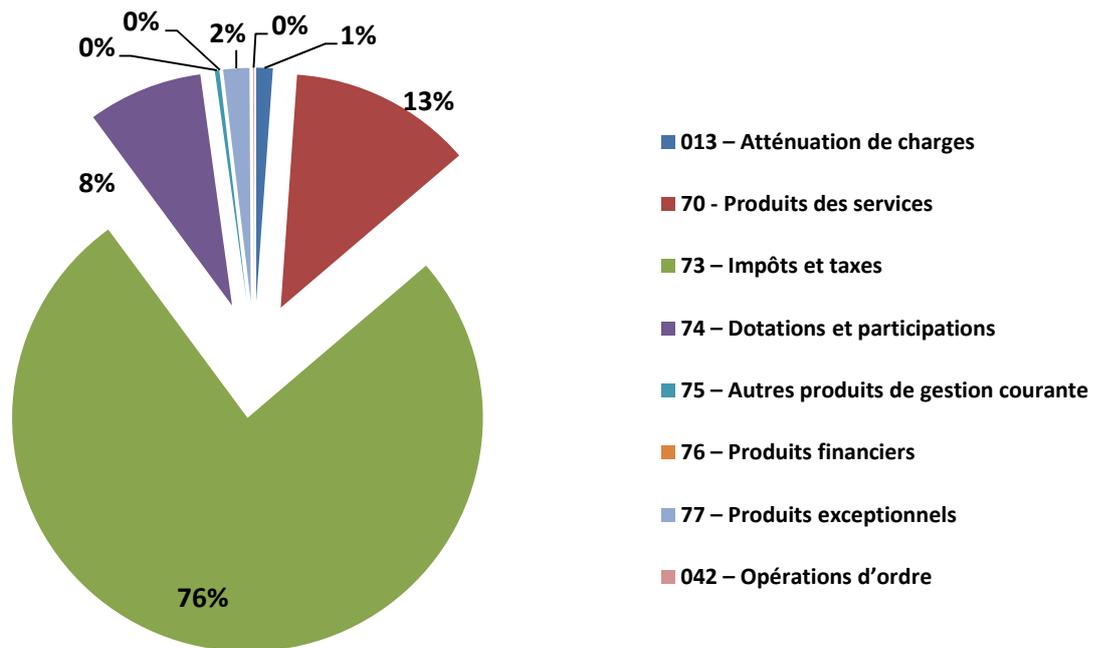
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2018 se sont élevées à 8 791 651,17 €.

CHAPITRE	CA 2018
013 - Atténuation de charges	98 281,85 €
70 - Produits des services	1 107 155,58 €
73 - Impôts et taxes	6 700 993,91 €
74 - Dotations et participations	694 520,62 €
75 - Autres produits de gestion courante	26 410,33 €
76 - Produits financiers	43,05 €
77 - Produits exceptionnels	157 000,26 €
042 - Opérations d'ordre	7 245,57 €
Total	8 791 651,17 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	354 999,60 €



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectuées par les familles pour la médiathèque, la cantine, la garderie, le centre de loisirs, et la crèche ainsi que les concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 76 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (5 935 253€). Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation (456 869€), la taxe sur l'électricité (182 814€), la taxe sur les pylônes électriques (16 576 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (93 678 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. La perte cumulée de DGF depuis 2014 s'élève à 1 185 551 €.

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

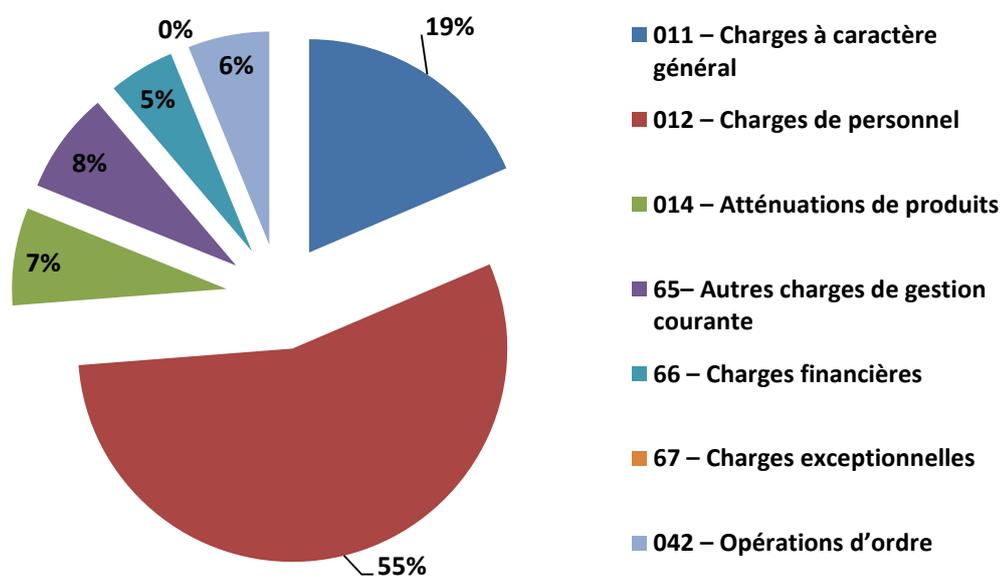
Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains, et de caveaux au cimetière) ainsi que des produits exceptionnels.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 425 983,64 €.

CHAPITRE	CA 2018
011 – Charges à caractère général	1 375 762,61 €
012 – Charges de personnel	4 101 841,89 €
014 – Atténuations de produits	548 440,52 €
65 – Autres charges de gestion courante	572 086,22 €
66 – Charges financières	371 353,92 €
67 – Charges exceptionnelles	166,99 €
042 – Opérations d'ordre	456 331,49 €
Total	7 425 983,64 €



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est à noter que sur la période 2014-2018 la variation annuelle moyenne des charges de personnel est en diminution de 1,2%.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Métropole en contrepartie des compétences transférées et du prélèvement au titre de la loi SRU (79 980 €) le taux de logements sociaux étant inférieur aux objectifs imposés par la loi.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 110 372 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 111 731 € ; la subvention au CCAS pour 246 540 € ; la prise en charge des déficits des budgets annexes pour 61 936,33 € et autres contributions obligatoires pour 36 779,27 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

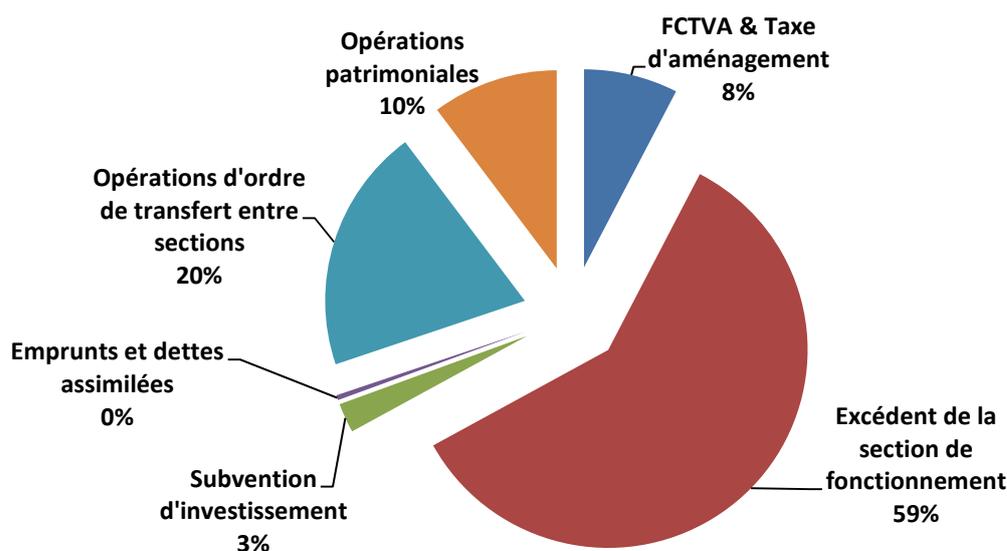
Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 286 012,75 €

CHAPITRE	CA 2018
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	173 997,69 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 357 301,43 €
13 – Subventions d'investissement	55 186,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 210,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	456 331,49 €
041 – Opérations patrimoniales	233 986,14 €
Total	2 286 012,75 €
01 Solde d'exécution reporté	810 850,40 €



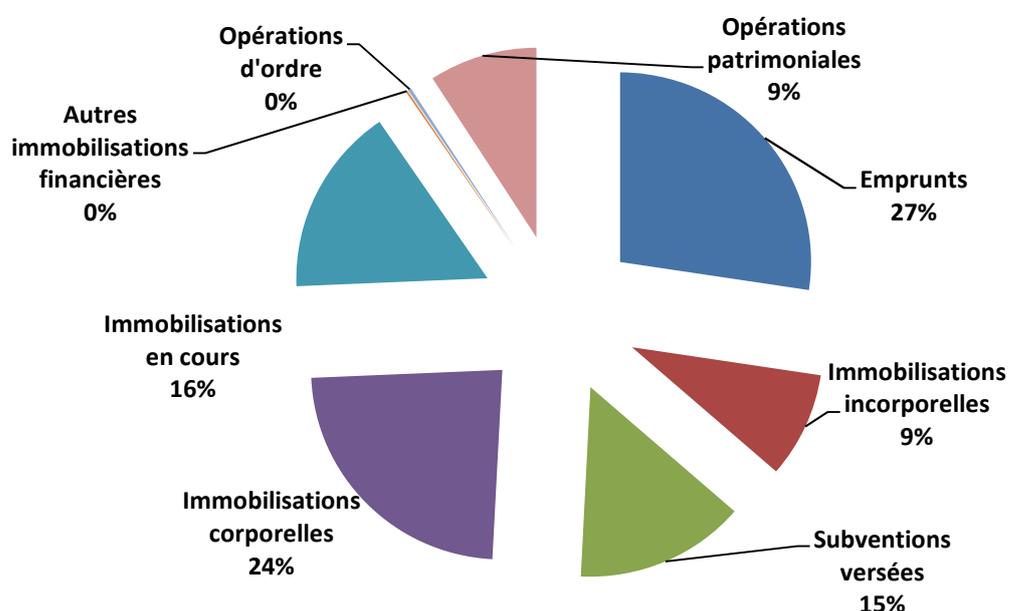
Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement pour 106 251,68 €
- Les amortissements pour 308 611,78 €
- Des subventions pour 55 186 €
- Des recettes liées aux remboursements de caution pour 9 220 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement pour 1 357 301,43 €

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 2 556 590,74 €.

CHAPITRE	CA 2018
16 - Emprunts	700 003,54 €
20 – Immobilisations incorporelles	230 251,32 €
204 – Subventions d'équipements versées	368 691,37 €
21 – Immobilisations corporelles	601 338,25 €
23 – Immobilisations en cours	411 574,55 €
27 – Autres immobilisations financières	3 500,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 245,57 €
041 – Opérations patrimoniales	233 986,14 €
Total	2 556 590,74 €



Les principaux investissements réalisés en 2018 sont les suivants :

Frais d'études : 167 320€

Achat de logiciels et de licences informatiques : 62 930€

Acquisition immobilière : 213 236€

Réfection toiture de la Médiathèque : 37 520€

Vidéosurveillance : 91 848€

Travaux et réhabilitation de la Vielle Porte : 10 989€

Travaux crèche municipale : 25 700€

Mise en conformité des bâtiments publics : 54 360 €

Travaux Ecole Maternelle : 98 860€

Investissements sur la voirie : 422 965€

Travaux de dégagements des emprises du secteur des Lignières : 76 200€

Financement de la suppression du passage à niveau : 69 185€

Financement du Pôle d'échanges multimodal : 57 878€

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

Ainsi, 806 144,90 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2018 sur 2019.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 36 036,90 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE MAISON REYNAUD

Ce budget annexe a été créé en 2006 afin de permettre la location de locaux professionnels et commerciaux.

Le montant des revenus des immeubles s'élèvent à 26 424,17 € en 2018. Ce budget a reçu une subvention d'équilibre du principal de la ville de 12 141,77 €.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des dotations aux amortissements pour 38 565,11 €.

En investissement les recettes sont composées des amortissements (38 565,11 €) et de l'excédent n-1 (199 255 €).

BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Ce budget annexe a été créé en 2012, la gestion de l'établissement ayant été confiée à un délégataire de service public.

La prise en charge du déficit versée par le budget principal s'élève à 49 794,56 € pour 2018.

La redevance versée par le prestataire est de 25 500 € pour l'occupation du domaine public.

La subvention de fonctionnement versée au délégataire s'est élevée à 75 294,56 €